



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
REGION PAYS DE LA LOIRE
SERVICE REGIONAL DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT

A R R E T E

**PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT ET DES PRESIDENTS-ADJOINTS DE JURY DE L'EXAMEN DU
BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES AGRICOLES**

Options et régions :

Conseil-vente, Travaux d'entretien environnement pour l'inter-région Nord Ouest
Services aux personnes pour les régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Vu le code rural, notamment le livre VIII, article D811-150 et les suivants,
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole,
Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture,

La Directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt,

A R R E T E

Article 1 : est nommé Président de jury, Monsieur Vincent GUIARD enseignant au LPA de BRETTE LES PINS (72), des examens du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles pour les options et régions susvisées, pour la session d'examens 2016-2017.

Article 2 : Sont nommés présidents-adjoints du jury de l'examen du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles pour les options et régions susvisées, pour l'année scolaire 2016-2017, les fonctionnaires mentionnés à l'annexe I.

Article 3 : L'attribution des établissements par président-adjoint est définie en annexe II.

Article 4 : Le président et les présidents-adjoints de jury désignés par le présent arrêté resteront en fonction jusqu'à la prochaine désignation du jury pour l'année scolaire 2017-2018 lors de la Commission Inter-régionale de Conseil et de Coordination.

Article 5 : Le chef de service régional formation développement de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la DRAAF Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 10 mars 2017



Directrice régionale


Claudine LEBON